

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 792

présenté par
M. Chiche

à l'amendement n° 667 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.